



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

organisation

Question au Gouvernement n° 291

Texte de la question

LAÏCITÉ

M. le président. La parole est à M. Jacques Desallangre, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

M. Jacques Desallangre. Monsieur le président, mes chers collègues, ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Le discours du Président de la République au palais du Latran met en péril l'une des valeurs cardinales de notre République : la laïcité. M. Sarkozy en appelle en effet à une nouvelle laïcité, une laïcité " positive " - comme si celle que nous appliquons était négative ou fermée ! L'adjonction de l'épithète dénature le concept : la laïcité n'est pas une spiritualité parmi d'autres, mais le seul cadre institutionnel, juridique et philosophique permettant de faire vivre ensemble des citoyens de confessions et convictions métaphysiques différentes. (*Brouhaha.*)

M. le président. Mes chers collègues, veuillez écouter la question de M. Desallangre.

M. Lucien Degauchy. Pourquoi écouter de pareilles bêtises !

M. Charles de la Verpillière. C'est du réchauffé !

M. Jacques Desallangre. Une fois de plus, le Président s'inspire des exemples anglais et américain, tendant au communautarisme et au multi-confessionnalisme. Entend-il supprimer la laïcité du génie français en subordonnant la spiritualité et l'action politique aux convictions religieuses ? " La République, déclare-t-il, a intérêt à ce qu'il existe aussi une réflexion morale inspirée de convictions religieuses. (...) la morale laïque risque toujours de s'épuiser ou de se changer en fanatisme quand elle n'est pas adossée à une espérance qui comble l'aspiration à l'infini. " Faut-il comprendre que les athées et les agnostiques seraient des fanatiques, supposés incapables de mener la moindre réflexion sur des principes transcendants ?

Le fossoyeur de la laïcité, c'est aussi le nouveau traité européen, que vous souhaitez imposer par la voie parlementaire ! Dans son article 2, il reconnaît les " droits des personnes appartenant à des minorités " - revoilà la dangereuse discrimination positive ! Il fixe également comme principe " la liberté de manifester sa religion, (...) en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites ". (*" Eh oui ! " sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Demain, la croix, la kippa et le voile seront ostensiblement présents à l'école ou dans les services publics.

M. Lucien Degauchy. Ce n'est certes pas la liberté telle que la conçoit Moscou !

M. Jacques Desallangre. Nous devons combattre de telles dérives si nous voulons sauver notre modèle républicain laïque. Ce nouveau traité met à nouveau à l'ordre du jour des dispositions qui ont été repoussées à une très large majorité par les Français en 2005. Vous voulez à présent les imposer par la voie parlementaire. Ce matin encore, les députés du groupe GDR ont vainement tenté de rendre au peuple la parole que vous souhaitez ainsi lui ravir.

Mais en attendant, monsieur le Premier ministre, adhérez-vous à la vision du Président de la République, selon lequel une morale laïque tendrait au fanatisme ? Pensez-vous que la République doit prôner les discriminations positives et s'inspirer des convictions religieuses - au risque de conduire les minorités et les communautés à s'affronter ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine et sur quelques bancs du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales.

M. Jérôme Lambert. Et de la police de proximité !

Mme Michèle Alliot-Marie, *ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales*. Monsieur Desallangre, la République française est reconnue pour sa tolérance - dont elle s'honore - à l'égard de toutes les convictions et de toutes les religions. La laïcité, ce n'est pas l'ignorance des religions ou des idées.

M. Jacques Desallangre. Bien sûr !

Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. Ce n'est pas non plus leur exclusion. Elle implique que l'État soit un acteur dynamique de la liberté religieuse comme de la liberté de penser. C'est ce qu'a rappelé le Président de la République. (*" Non ! " sur les bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*)

M. Jean Glavany. Ce n'est pas du tout ce qu'il a dit !

Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. Dans cet esprit, j'ai mis en place un groupe de travail réunissant les représentants des grandes religions et écoles de pensée afin de déterminer ce qui, dans la loi de 1905, doit être aménagé...

M. Jean Glavany. Rien !

Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. J'ai dit que je ne modifierais pas la loi de 1905, mais que j'étais favorable, dans un cadre non législatif, à un certain nombre d'aménagements aujourd'hui nécessaires, comme la possibilité d'installer des carrés religieux dans les cimetières, pour permettre à chacun d'être enterré là où il le souhaite. (*Exclamations sur les bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*)

M. Jean Glavany. Cela se fait déjà !

Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. Ce que je peux vous dire, monsieur Desallangre, c'est que notre conception n'est pas celle de l'Union soviétique, où les croyants étaient poursuivis. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. - " C'est lamentable ! " sur les bancs du groupe de la Gauche démocrate et républicaine.*) Pour nous, la société doit être fondée sur la tolérance et le respect des autres.

M. Roland Muzeau et M. Jacques Desallangre. Zéro !

Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales. Oui, c'est cela, la grandeur de la France et de la République ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Nouveau Centre.*)

M. Roland Muzeau. C'est un gouvernement de Talibans !

Données clés

Auteur : [M. Jacques Desallangre](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 291

Rubrique : État

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2008

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 16 janvier 2008